



Communiqué de l'intersyndicale 93 (1^{er} et 2nd degrés) vendredi 19 avril 2019

Depuis plusieurs semaines, les mobilisations contre les réformes et la loi Blanquer, contre les politiques d'austérité dont la Seine-Saint-Denis subit les conséquences, contre la réforme de la Fonction publique, s'amplifient.

Dans ce cadre, mardi 9 avril 2019, des enseignant.es et personnels ont répondu à l'appel d'un collectif d'établissements de Seine-Saint-Denis et sont entré.es dans les couloirs de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) à Bobigny. Aucune délégation n'a été reçue et la police a été appelée. Par ailleurs, certains personnels administratifs ont été amené.es à faire barrage à cette action d'occupation. Nous tenons à rappeler en premier lieu que le devoir de l'institution est de protéger ses personnels et non de les opposer ! Le personnel administratif de la DSDEN, qui subit autant que les enseignant.es les restrictions budgétaires, diminution de postes, absence de remplaçant.es, n'était de toute évidence pas visé par cette action.

Suite à l'occupation des enseignant.es, la direction académique a annoncé dans un *mail* interne des réponses uniquement sécuritaires : une plainte sera déposée au nom de l'institution, la sécurisation des locaux sera renforcée, notamment par le recours aux EMS.

Les personnels de la DSDEN ont été encouragé.es à déposer des plaintes individuellement, ainsi qu'à remplir une fiche « *Risque Sécurité et Santé au travail* » voire une fiche « *Danger Grave et Imminent* ». Nous rappelons que le registre RSST est inexistant dans de nombreux établissements et qu'il est souvent négligé par l'administration quand il dénonce les souffrances des collègue.s maltraité.es par l'institution.

Enfin, un courrier de soutien a été envoyé par la DSDEN aux chef.fes d'établissements et inspecteur-trices de l'éducation nationale, qui subiraient eux.elles aussi « *des actions de mobilisation peu respectueuses des personnes, ainsi qu'une stratégie d'usure utilisée par certains* ».

Dans le même temps, les directeur.trices d'école ont reçu l'ordre d'établir des « *faits établissement* » et de faire remonter à leur hiérarchie des listes de noms de parents d'élèves occupant leurs écoles pour manifester leur opposition aux réformes Blanquer. L'application « *faits d'établissement* » permet d'effectuer des signalements auprès des autorités académiques dans le cas de faits pouvant avoir une qualification pénale ou créer un trouble au sein de la communauté éducative » (fiche ESEN).

Tout cela a pour objectif de criminaliser toute opposition à la politique gouvernementale, à l'éducation nationale comme ailleurs. Pour les organisations syndicales SNUipp-FSU93, SNES-FSU 93, SNEP-FSU 93, CGT éduc'action 93, SUD éducation 93 et CNT-FTE 93, la manière dont la DSDEN qualifie et traite les actions et mobilisations des enseignant.es, voire des parents d'élèves, est inacceptable.

Face à cette criminalisation, l'intersyndicale 93 (1^{er} et 2nd degrés) apporte son soutien aux collègue.s convoqué.es et demande solennellement aux chef.fes d'établissement qui ont été contacté.es pour identifier les « *dangereux agresseurs* » de ne pas se rendre complices de cette répression.

L'intersyndicale 93 (1^{er} et 2nd degrés) soutient tou.te.s les collègue.s directeur.trices qui ne répondront pas aux injonctions de l'administration qui visent à traiter les occupations d'écoles par des parents d'élèves comme des épisodes délictueux.

Dans un climat social visant à restreindre la liberté de parole et la liberté pédagogique, notamment l'article 1 du projet de loi « *pour une école de la confiance* » et au travers de pressions à l'encontre des enseignant.es refusant les évaluations nationales standardisées, l'intersyndicale 93 considère que la brutalité n'est pas du côté des enseignant.es ou des parents d'élèves qui luttent contre la politique du ministère, mais du côté de ce ministère qui ne « réforme » rien mais détruit le service public d'éducation.